



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PEP

Question écrite n° 26522

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la décision récente du Gouvernement de mettre fin au plan d'épargne populaire (PEP). Ce dispositif avait initialement été élaboré de façon à améliorer le niveau des retraites de tous, y compris pour les non-imposables qui bénéficiaient d'une prime égale à 25 % des versements. Cette mesure va pénaliser les petits épargnants et réorienter vers les plans d'épargne individuelle retraite (PEIR), aux dépens de la solidarité intergénérationnelle. Il est à noter qu'il existe une importante disproportion entre les détenteurs des PEIR, qui sont à même d'épargner jusqu'à 240 000 euros par an et les détenteurs de PEP, aux revenus moyens et modestes. En conséquence, il lui demande de bien vouloir revoir cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26522

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7942

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)